

Protection des données personnelles :

Les bonnes pratiques de confidentialité et de sécurité à l'hôpital

Auteur : Christophe PIQUER

Mis à jour le 14/07/2024



Au quotidien, dans nos métiers respectifs, dans la manipulation des données que nous utilisons, chacun de nous a un rôle à jouer dans la protection de celles-ci. La protection des données n'est pas seulement le fait de moyens techniques informatiques tels les antivirus et autres pare-feu. C'est aussi le fait d'adopter de bonnes pratiques.

La sécurité des données recouvre plusieurs enjeux qui sont :

- la garantie de l'intégrité des données ;
- l'assurance de la disponibilité des services et des informations ;
- la protection de la confidentialité des informations sensibles ;
- la traçabilité des actions.

Bonnes pratiques, quelques recommandations

Au niveau compte professionnel :

- Utiliser des mots de passe de qualité.
- Garder son mot de passe secret et le changer régulièrement.
- N'utiliser que son compte personnel.
- Respecter les permissions qui sont octroyées.
- Garder secret ses codes d'accès et le code PIN de sa carte de professionnel de santé (CPS) ou d'établissement (CPE).

Au niveau poste de travail (PC) :

- Ne pas connecter de support externe « inconnu » (risque de virus).
- Protéger ses équipements mobiles (PC, tablettes, smartphones).
- Protéger ses données professionnelles.

- S'assurer que les personnes externes respectent les clauses de confidentialité fixées par l'établissement.

Au niveau internet, messagerie et réseaux sociaux :

- Se méfier des e-mails et liens inconnus.
- Naviguer sur internet en conformité avec la charte informatique.
- Rester discret sur les réseaux sociaux quant à son travail.

Au niveau circulation de l'information :

- Rester discret lors de ses déplacements professionnels.
- Prendre des précautions adaptées lors de visites extérieures pour ne pas montrer à des personnes non autorisées des données personnelles.
- Détruire les documents papiers sensibles qui n'ont plus d'utilité.

Pour finir, la protection des données personnelles est l'affaire de tous ceux qui utilisent ce type de données. Chacun de nous, dans sa pratique quotidienne, doit s'assurer de la sécurité du stockage et du traitement de celles-ci. Nous devons être vigilants à ne pas y donner accès par quelque moyen que ce soit à des personnes non autorisées. Il faut limiter au strict nécessaire les données à transmettre, et le faire dans les conditions les plus sécurisées possibles.

Image : <https://pixabay.com/fr/photos/technologie-informatique-ordinateurs-298256/>